

2021- 2025

Stratégie du programme des ONAD

Version : Octobre 2020

Stratégie du programme des ONAD – Octobre 2020

2021-2025

INTRODUCTION	3
ÉNONCÉ DE VISION.....	3
OBJECTIFS DU PROGRAMME DES ONAD ET STRATÉGIES CONNEXES.....	4
1. Développement et renforcement des capacités	4
2. Conformité.....	5
3. Indépendance.....	6
4. Relations et engagement.....	6
SUPERVISION ET ÉVALUATION DES PROGRAMMES DES ONAD	7
ANNEXES	8
1. Annexe I : Processus de priorisation dans le développement des ONAD	8
2. Annexe II : Renforcement des capacités	10
3. Annexe III : Programme de partenariats entre ONAD	12
4. Annexe IV : Développement des ONAD - Mettre sur pied un programme national antidopage	13
5. Annexe V : Groupe consultatif sur les ONAD de l'AMA	14
6. Annexe VI : Collaboration avec l'iNADO	14
7. Annexe VII : Mobilisation des sportifs par les ONAD	15

INTRODUCTION

L'une des activités fondamentales de l'AMA consiste à établir et à maintenir des relations efficaces avec les organisations nationales antidopage (ONAD) ainsi qu'à mettre en œuvre des programmes de développement et de renforcement des capacités pour les ONAD ayant besoin de soutien. La stratégie globale relative à ces activités fondamentales est la responsabilité du département Développement des programmes et relations avec les ONAD/ORAD (DPROO), et elle est élaborée et mise en œuvre en étroite collaboration avec les bureaux régionaux de l'AMA.

Comme l'environnement antidopage devient de plus en plus complexe et évolue rapidement, beaucoup de connaissances et de ressources sont nécessaires. La légitimité du système antidopage et la perception des sportifs à son égard sont souvent influencées par la qualité du programme antidopage. L'AMA offre une assistance quotidienne aux ONAD par l'entremise de tous ses services, programmes et secteurs d'activité. Toutefois, jusqu'à présent, le développement global des ONAD n'a généralement pas fait l'objet d'une planification stratégique; il a plutôt été ponctuel et réactif. Cette nouvelle stratégie du programme des ONAD vise à s'assurer que les relations et les activités de développement de l'AMA avec les ONAD sont planifiées et exécutées de manière efficace et coordonnée.

La stratégie du programme des ONAD et celle du programme des organisations régionales antidopage (ORAD) sont étroitement liées, et la coordination entre les deux est essentielle à leur réussite.

Le but de la stratégie du programme des ONAD est de mettre en place un cadre structuré pour les relations et les activités de développement avec les ONAD. Le département DPROO travaillera de concert avec chaque bureau régional afin d'accompagner les ONAD dans l'exécution de programmes antidopage harmonisés, coordonnés et efficaces qui sont conformes au Code mondial antidopage (Code) en vue de renforcer la confiance globale à l'égard du programme mondial antidopage.

ÉNONCÉ DE VISION

Que toutes les ONAD mettent en œuvre des programmes antidopage conformes au Code de façon entièrement indépendante sur le plan opérationnel.

Objectifs du programme des ONAD

- 1. Développement et renforcement des capacités.** Assister et soutenir les ONAD dans le renforcement des capacités liées à la mise en œuvre de programmes antidopage harmonisés, coordonnés et efficaces.
- 2. Conformité.** Appuyer les ONAD dans la conformité au Code et aux Standards internationaux ainsi que dans l'adhésion aux exigences du Programme de supervision de la conformité au Code de l'AMA.
- 3. Indépendance.** Aider au renforcement de l'indépendance et de la gouvernance des ONAD en offrant des conseils et des outils conformes aux principes du Code.
- 4. Relations et engagement.** Établir et développer des relations collaboratives avec les ONAD et d'autres partenaires.

OBJECTIFS DU PROGRAMME DES ONAD ET STRATÉGIES CONNEXES

1. Développement et renforcement des capacités

Assister et soutenir les ONAD dans le renforcement des capacités liées à la mise en œuvre de programmes antidopage harmonisés, coordonnés et efficaces.

- 1.1. Cerner les besoins particuliers des ONAD et les aspects/enjeux communs, et élaborer des plans et des ressources pour le développement de programmes et/ou la prestation de formations au moyen d'un engagement interne auprès des bureaux régionaux et d'autres départements de l'AMA.
- 1.2. Établir une liste prioritaire d'ONAD ayant besoin d'un soutien et de conseils ciblés dans l'établissement et la mise au point de leurs programmes antidopage.
- 1.3. Rehausser l'expertise antidopage des ONAD et faciliter leur développement à l'aide d'un programme de formation et de renforcement des capacités dûment planifié.
- 1.4. Gérer le programme de partenariats AMA-ONAD, en cernant les ONAD ayant besoin d'une assistance structurée et celles qui peuvent offrir cette assistance ainsi qu'en surveillant la mise en œuvre des projets de partenariat.
- 1.5. Faire intervenir d'autres partenaires, notamment l'Institut des organisations nationales antidopage (iNADO), les fédérations internationales (FI) et les

organisations régionales antidopage (ORAD), dans le renforcement des capacités des ONAD.

Ce qui sera mesuré (indicateurs de performance clés - IPC)

- Élaboration d'un plan prioritaire global pour les ONAD par région/bureau régional par année.
- Nombre de formations/d'activités de renforcement des capacités (p. ex., webinaires, ateliers) reçues par les ONAD.
- Nombre d'ONAD ayant reçu un soutien direct (lettres, réunions, etc.) de la part de l'AMA dans le développement de programmes antidopage.
- Nombre de partenariats entre ONAD.
- Nombre d'autres partenaires (iNADO, FI, ORAD, etc.) intervenus dans le renforcement des capacités des ONAD.

2. Conformité

Appuyer les ONAD dans la conformité au Code et aux Standards internationaux ainsi que dans l'adhésion aux exigences du Programme de supervision de la conformité au Code de l'AMA.

- 2.1. Analyser le niveau de conformité des programmes et des activités des ONAD au Code et aux Standards internationaux à l'échelle mondiale.
- 2.2. Cerner de façon proactive les enjeux auxquels les ONAD pourraient faire face et fournir du soutien dans la mise en œuvre et le maintien de programmes antidopage efficaces et conformes au Code.

Ce qui sera mesuré (IPC)

- Pourcentage d'ONAD ayant pris les mesures correctives nécessaires en conformité avec le Programme de supervision de la conformité de l'AMA.
- Pourcentage de programmes antidopage d'ONAD conformes au Code et aux Standards internationaux.

3. Indépendance

Aider au renforcement de l'indépendance et de la gouvernance des ONAD en offrant des conseils et des outils conformes aux principes du Code.

- 3.1. Élaborer des lignes directrices et des outils afin de jeter les bases nécessaires au développement et au renforcement de l'indépendance des ONAD et à l'établissement de principes de bonne gouvernance conformes au Code.
- 3.2. Recueillir les meilleures pratiques en matière de législation, de politiques et de réglementation antidopage afin d'aider les ONAD à se doter du cadre juridique nécessaire pour exercer leurs activités de façon efficace et conforme au Code.
- 3.3. Collaborer avec les pays où les CNO agissent à titre d'ONAD afin de les encourager et de les aider dans l'établissement d'une ONAD indépendante.

Ce qui sera mesuré (IPC)

- Développement du Guide de l'AMA sur l'indépendance opérationnelle des ONAD.
- Développement d'une nouvelle ligne directrice « Développement des ONAD – Mettre sur pied un programme national antidopage ».
- Pourcentage d'ONAD ayant une indépendance établie conformément au Code.
- Pourcentage d'ONAD ayant un cadre juridique pour exercer leurs activités de façon indépendante et conforme au Code.
- Nombre d'ONAD indépendantes nouvellement établies.

4. Relations et engagement

Établir et développer des relations collaboratives avec les ONAD et d'autres partenaires.

- 4.1. Gérer le groupe consultatif sur les ONAD de l'AMA et le faire intervenir dans les enjeux antidopage pertinents pour les ONAD.
- 4.2. Collaborer de près avec l'iNADO afin d'aligner les priorités stratégiques respectives des ONAD.
- 4.3. Collaborer avec d'autres partenaires externes (p. ex., ORAD, FI, Agence de contrôles internationale, comités nationaux olympiques (CNO), comités nationaux paralympiques, organisations responsables de grandes manifestations, structures

d'ONAD ponctuelles, organismes gouvernementaux) pour assurer des relations efficaces avec les ONAD.

4.4. Fournir des conseils aux ONAD sur la mobilisation des sportifs.

Ce qui sera mesuré (IPC)

- Nombre de réunions par année du groupe consultatif sur les ONAD de l'AMA et soumission des conclusions issues des réunions à la direction de l'AMA.
- Collaboration accrue avec l'iNADO (p. ex., présence aux événements de l'iNADO, conférences téléphoniques, projets).
- Nombre d'autres partenaires intervenus dans les activités des ONAD.

SUPERVISION ET ÉVALUATION DES PROGRAMMES DES ONAD

Selon la stratégie globale du programme des ONAD, le département DPROO, en étroite collaboration avec les bureaux régionaux, établira des plans opérationnels annuels (internes) spécifiques et mesurables et y affectera le budget requis. Le département et les bureaux régionaux travailleront ensemble afin d'élaborer ces plans et de superviser leur mise en œuvre. Une évaluation continue de la stratégie du programme des ONAD sera également assurée en vue de vérifier que les stratégies liées au programme correspondent aux besoins spécifiques et aux résultats attendus.

ANNEXES

Les annexes présentées dans cette section ont été élaborées afin de donner des directives sur la manière de mettre en œuvre les stratégies liées à chaque objectif du programme des ONAD. Même si d'autres lignes directrices et processus peuvent être utilisés, les annexes et processus présentés ici ont été spécialement conçus pour favoriser l'atteinte des objectifs du programme.

Annexes:

- Annexe I : Processus de priorisation dans le développement des ONAD
- Annexe II: Renforcement des capacités
- Annexe III : Programme de partenariats entre ONAD
- Annexe IV : Développement des ONAD – Mettre sur pied un programme national antidopage
- Annexe V : Groupe consultatif sur les ONAD de l'AMA
- Annexe VI: Collaboration avec l'iNADO
- Annexe VII : Mobilisation des sportifs par les ONAD

1. Annexe I : Processus de priorisation dans le développement des ONAD

Le département DPROO travaille de concert avec les bureaux régionaux en vue d'établir une liste prioritaire d'ONAD (et/ou de pays) ayant besoin d'un soutien et de conseils ciblés dans l'établissement et la mise au point de leurs programmes antidopage. La liste prioritaire d'ONAD sera établie de façon annuelle et passée en revue régulièrement (au moins tous les six mois).

Le processus de priorisation dans le développement des ONAD sera conforme à la politique de priorisation et au Programme de supervision de la conformité de l'AMA tel qu'il est indiqué dans le Standard international pour la conformité au Code des signataires (SICCS). En outre, les ressources/critères suivants seront pris en compte :

- Connaissance approfondie des besoins individuels des pays/ONAD par les bureaux régionaux de l'AMA;
- Information fournie par d'autres départements de l'AMA (p. ex., Unité de la conformité, Renseignements et enquêtes, Standards et harmonisation, Affaires juridiques, Science, Éducation);

- Information obtenue par l'entremise d'outils/de programmes de l'AMA : centre de conformité au Code (CCC), ADAMS¹, etc.;
- Autres sources (p. ex., partenaires externes, médias).

Le processus d'établissement de la liste prioritaire d'ONAD annuelle se déroulera comme suit :

- Les bureaux régionaux élaboreront leur liste prioritaire pour le développement des ONAD selon l'analyse de leurs besoins, puis la transmettront au département DPROO.
- Le département DPROO passera en revue la liste prioritaire et fournira des commentaires selon l'information additionnelle qui lui est parvenue.
- Les bureaux régionaux, de concert avec le département DPROO, dresseront une liste d'ONAD pouvant aider au développement, indiquant notamment leurs champs d'expertise respectifs.
- Le département DPROO et chaque bureau régional s'entendront sur la liste prioritaire pour le développement des ONAD, l'approche planifiée et le budget requis.
- Le département DPROO et les bureaux régionaux collaboreront étroitement et coordonneront la mise en œuvre du programme de développement des ONAD selon la liste prioritaire.
- La liste prioritaire et la progression de la mise en œuvre seront passées en revue régulièrement (au moins tous les six mois) et révisées au besoin.

Pour assurer une coordination efficace des activités dans l'ensemble de l'AMA, la liste prioritaire pour le développement des ONAD, indiquant notamment les visites d'ONAD planifiées, sera transmise à tous les directeurs de l'AMA ainsi qu'à l'Unité de la conformité. Ceci contribuera à ce que l'information pertinente soit prise en compte dans le plan et les activités de développement.

¹ ADAMS est l'acronyme anglais du Système d'administration et de gestion antidopage (Anti-Doping Administration & Management System) créé par l'AMA et offert à tous les partenaires.

2. Annexe II : Renforcement des capacités

L'AMA possède une grande quantité d'information sur les capacités des ONAD, tant en ce qui concerne leurs besoins que leur expertise. En revanche, l'AMA n'a jamais réalisé une analyse détaillée visant à déterminer les besoins en matière de renforcement des capacités, ni élaboré de plan pour y répondre. Une telle approche favorisera l'établissement de programmes et le renforcement des capacités pour les ONAD nouvellement établies et en développement qui pourraient avoir besoin d'améliorer un aspect précis de leurs programmes (p. ex., enquêtes, éducation).

Des lignes directrices et des outils, accessibles sur le site Web de l'AMA et par l'intermédiaire d'ADEL², ont été élaborés afin d'aider les ONAD dans l'élaboration de leurs programmes, mais beaucoup d'ONAD ont encore besoin de soutien et d'assistance pour renforcer les capacités humaines ainsi que pour étoffer leur expertise antidopage. Les domaines d'amélioration peuvent être établis au moyen d'une analyse de toutes les données accessibles à l'échelle de l'AMA (individuellement et collectivement). Ensuite, selon les enjeux soulevés, un plan peut être mis au point pour répondre aux besoins, à l'aide de documents de formation nouveaux ou existants, de lignes directrices, d'ateliers, etc. En même temps, cette analyse contribuera à cerner les champs d'expertise spécifiques de chaque ONAD, qu'on pourra ensuite utiliser afin de « jumeler » ces ONAD à celles qui ont des besoins connexes.

Pour assurer une approche planifiée et coordonnée en matière de renforcement des capacités, le processus suivant sera mis en œuvre :

- Le département DPROO, de concert avec les bureaux régionaux, analysera les ressources et les informations internes : Centre de conformité au Code (CCC)³ rapports d'audit, ADAMS, et expérience antérieure et actuelle du département DPROO et des bureaux régionaux auprès des ONAD;
- Le département DPROO et les bureaux régionaux, en collaboration avec le département Standards et harmonisation et l'Unité de la conformité, cerneront les traits communs et les tendances dans les enjeux touchant les ONAD, notamment à l'aide de l'information

² ADEL est l'acronyme anglais de la plateforme d'apprentissage antidopage (Anti-Doping Education & Learning Platform).

³ Le DPROO fera appel au CCC afin de relever les lacunes des ONAD et préciser en quoi elles ont besoin d'améliorer leurs programmes, et non à des fins de supervision de la conformité.

recueillie par le Programme de supervision de la conformité, afin d'élaborer des solutions collectives.

- Les bureaux régionaux, de concert avec le département DPROO, dresseront une liste d'ONAD pouvant aider au développement, indiquant notamment leurs champs d'expertise respectifs.
- Le département DPROO et les bureaux régionaux échangeront en interne avec d'autres services afin d'établir les besoins et de coordonner les activités de renforcement des capacités.
- Le département DPROO échangera également avec d'autres partenaires, y compris l'iNADO, les ONAD, les FI, l'ITA⁴, les associations continentales de CNO, et d'autres partenaires potentiels dans le renforcement des capacités des ONAD :
 - L'iNADO possède une bonne connaissance de la situation individuelle de chacune de ses ONAD membres (tant en ce qui concerne les besoins que les capacités) et il a accès à l'expertise et aux canaux de communication de ses membres.
 - Les ONAD peuvent mettre leur expérience et leur expertise au profit d'autres ONAD par l'entremise de programmes de formation.
 - Les FI ont une bonne connaissance de leur sport dans des pays spécifiques et pourraient avoir intérêt à aider les ONAD dans ces pays en vue d'accroître leurs capacités antidopage, d'établir de bonnes relations de travail et d'avoir des projets communs.
 - Les associations continentales de CNO entretiennent un lien direct avec les CNO sur leurs continents respectifs et peuvent contribuer à faciliter l'adhésion du Mouvement sportif.
- L'AMA encouragera, là où c'est possible, les FI et les organisations responsables de grandes manifestations à s'engager auprès des ONAD locales dans les pays où se tiennent leurs événements, car cela peut contribuer au renforcement des capacités des ONAD dans ces pays.
- Le département DPROO travaillera en étroite collaboration avec le département Éducation de l'AMA et les autres départements concernés, principalement dans le cadre du projet de mise en œuvre du Code 2021⁵, afin d'étoffer les documents offerts

⁴ ITA est l'acronyme anglais de International Testing Agency

⁵ Projet interne de l'AMA actuellement dirigé par le service Éducation de l'AMA

actuellement (tant en interne qu'en externe) ainsi que d'élaborer de nouveaux programmes et outils de formation pour le renforcement des capacités des ONAD.

- Des programmes de formation seront élaborés en fonction des enjeux spécifiques préalablement cernés : éducation, renseignements et enquêtes, contrôles, gestion des résultats, autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT), confidentialité des données, etc.
- Les formations pourront être données à l'aide de différents outils : apprentissage en ligne et webinaires, ateliers régionaux et mondiaux, formation et assistance destinées à un pays spécifique, etc.
- Le département DPROO, de concert avec les bureaux régionaux et, s'il y a lieu, les autres départements concernés, élaborera un plan visant le développement des programmes dans un pays et/ou une région spécifique où la prestation de formations/d'ateliers régionaux ou mondiaux serait bénéfique.
- Le département DPROO collaborera avec les bureaux régionaux et les départements de l'AMA concernés (y compris celui de l'Éducation) afin d'assurer une prestation efficace des formations.
- L'AMA pourrait encourager les partenaires impliqués dans le renforcement des capacités à publier un rapport sur les projets de développement de formations et/ou de programmes auxquels ils participent en vue de faciliter la diffusion de l'information parmi les parties intéressées.

3. Annexe III : Programme de partenariats entre ONAD

Outre l'assistance quotidienne fournie aux ONAD par l'AMA, certaines ONAD ont besoin d'une approche planifiée du développement. Ces ONAD peuvent être identifiées de plusieurs façons, notamment la supervision de la conformité. Si l'AMA détermine qu'une ONAD pourrait bénéficier d'une assistance soutenue et structurée, elle pourrait proposer à cette ONAD d'établir un partenariat avec une ONAD plus développée et expérimentée (une ONAD mentor). Si cette approche est acceptée, l'AMA pourrait faciliter un tel partenariat en trouvant l'ONAD mentor et en lui soumettant l'idée de partenariat, soit de façon structurée par l'entremise d'un protocole d'entente entre ONAD, soit de façon informelle au moyen d'un plan de développement dûment convenu (mais pas d'un protocole d'entente signé).

L'objectif du partenariat est d'aider les ONAD à renforcer leurs capacités, en faisant appel à des ONAD mentors pouvant mettre à profit leur expérience et leur expertise relativement à des domaines de collaboration spécifiques. Cela se fait au moyen d'un plan de projet détaillé soulignant les attentes ainsi que les mesures requises de la part de toutes les parties. L'AMA peut participer aux partenariats structurés et informels à des fins de supervision et pour veiller à ce que les attentes énoncées dans le Code et les Standards internationaux soient bien comprises et mises en œuvre. Des modèles de documents, y compris pour le protocole d'entente, peuvent être obtenus sur demande auprès du département DPROO. À la fin d'un partenariat ONAD-ONAD structuré auquel l'AMA a participé, l'AMA peut publier, avec l'autorisation de tous les partenaires, un sommaire des résultats et des défis liés au partenariat.

*Bien que cette annexe porte sur les partenariats avec une ONAD mentor, une FI peut également intervenir dans le développement d'une ONAD au moyen d'un processus de partenariat.

4. Annexe IV : Développement des ONAD - Mettre sur pied un programme national antidopage

Le Code 2021 rehausse les attentes à l'égard des ONAD en matière d'indépendance et de bonne gouvernance. La notion d'indépendance peut être interprétée différemment dans chaque pays, ce qui peut causer des problèmes dans la mise en œuvre du Code, étant donné que de nombreuses ONAD sont fondées et/ou établies par des gouvernements et/ou le Mouvement sportif. Pour aider les ONAD à mettre en œuvre le Code, à établir une bonne gouvernance et à respecter les exigences d'indépendance, il sera important de fournir des critères, des lignes directrices et des outils afin d'appuyer le renforcement des ONAD. Par conséquent, le département DPROO dirigera la mise au point d'un guide sur l'indépendance opérationnelle des ONAD (article 20.5.1 du Code 2021). De plus, une nouvelle ligne directrice intitulée « *Développement des ONAD – Mettre sur pied un programme national antidopage* » sera créée (basée sur la ligne directrice non officielle « Cook – Book. Building National Anti-Doping Structure » rédigée il y a plusieurs années). Ces documents jetteront les bases du développement de structures, d'organisations et de programmes antidopage efficaces, en soulignant les principes de bonne gouvernance et en définissant les divers niveaux d'indépendance que les ONAD devraient s'efforcer d'atteindre. De plus, le département

DPROO pourrait élaborer des ressources connexes, selon les besoins, et les faire publier dans le Programme de soutien aux signataires pour la mise en œuvre du Code (CISP) sur ADEL.

La mise en œuvre de programmes antidopage conformes au Code et aux Standards internationaux devient de plus en plus complexe. Il est plus important que jamais d'établir de solides bases juridiques pour l'exercice des activités des ONAD. Il s'agit notamment de s'assurer que les ONAD ont la pleine autorité et le plein pouvoir de mettre en œuvre de façon indépendante les programmes antidopage dans leurs pays, la capacité de collaborer avec les organismes d'application de la loi, ainsi que l'autorité de recueillir, de traiter et de transférer les données antidopage pertinentes. Cela n'est souvent possible que par des moyens législatifs. Par conséquent, le département DPROO établira un plan visant à rassembler les meilleures pratiques existantes et à formuler des recommandations dans le cadre du document « *Développement des ONAD – Mettre sur pied un programme national antidopage* » quant au cadre juridique nécessaire pour aider les ONAD à exercer leurs activités efficacement et conformément au Code et aux Standards internationaux.

5. Annexe V : Groupe consultatif sur les ONAD de l'AMA

Établi en 2015, le groupe consultatif sur les ONAD de l'AMA est un groupe consultatif désigné du département DPROO de l'AMA. Ce groupe a pour mission de se pencher sur les enjeux de la lutte contre le dopage affectant les ONAD et de fournir des conseils et des recommandations à l'AMA sur sa collaboration avec les ONAD et le développement de programmes nationaux antidopage. Le groupe consultatif sur les ONAD de l'AMA a un mandat clair qui oriente son activité. À ce jour, les membres du groupe se réunissent deux fois par année, et les conclusions de leurs réunions sont soumises à la direction de l'AMA.

6. Annexe VI : Collaboration avec l'iNADO

L'iNADO est l'instance qui se fait le porte-parole international des ONAD pour promouvoir les meilleures pratiques antidopage au sein de ces organisations. Le département DPROO collabore avec l'iNADO afin d'établir des relations efficaces avec lui et ses ONAD membres, tout en travaillant de concert avec eux pour accroître la qualité des programmes antidopage à l'échelle mondiale. Il existe plusieurs domaines où la collaboration peut se poursuivre ou être explorée :

- Le département DPROO et l'iNADO collaborent et coordonnent leurs priorités et leurs activités stratégiques respectives en vue d'optimiser les efforts;
- L'iNADO peut aider l'AMA à consolider ses relations avec les ONAD;
- L'établissement de partenariats entre ONAD;
- L'iNADO est un membre du groupe consultatif sur les ONAD de l'AMA;
- Le département DPROO participe aux ateliers de l'iNADO;
- Le département DPROO et l'iNADO collaborent pour le renforcement des capacités et le développement des programmes des ONAD;
- La direction de l'AMA tient des téléconférences périodiques avec les membres de l'iNADO afin de discuter de sujets pertinents.

L'iNADO est un partenaire important de l'AMA, et la communication et la collaboration soutenues constituent une priorité pour le département DPROO.

7. Annexe VII : Mobilisation des sportifs par les ONAD

Toutes les stratégies et activités de mobilisation des sportifs au sein du programme des ONAD doivent être en phase avec la stratégie globale de l'AMA à ce chapitre. Même si la stratégie de mobilisation des sportifs de l'AMA n'est pas encore finalisée, le département DPROO peut fournir certaines lignes directrices aux ONAD à cet égard. Selon les discussions du groupe consultatif sur les ONAD de l'AMA, le département DPROO envisagera l'élaboration de lignes directrices assorties de principes et d'options à l'intention des ONAD. Il pourrait notamment être question de ce qui suit:

- Mobiliser les sportifs dans le développement de stratégies et de programmes d'éducation leur étant destinés;
- Mettre en place un programme d'ambassadeurs des sportifs pour promouvoir le sport propre;
- Faire intervenir les ambassadeurs des sportifs dans l'éducation des jeunes sportifs afin de les sensibiliser aux valeurs sportives et aux programmes antidopage;
- Faire participer les sportifs dans les stratégies de communication des ONAD : médias sociaux, sensibilisation, etc.
- Organiser des forums de sportifs;

- Coordonner les activités avec les comités de sportifs existants des comités nationaux olympiques et paralympiques (et d'autres structures nationales concernées);
- Envisager l'établissement d'un groupe consultatif sur les ONAD constitué de sportifs;
- Déterminer si/comment les sportifs peuvent jouer un rôle dans la structure de gouvernance des ONAD.